



Préavis au Conseil communal

Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Municipalité

M. Daniel Besson, Municipal Ressources et cohésion

N° 13/2024

Préavis adopté par la Municipalité le 20 août 2024

Table des matières

1	Objet du préavis et base légale	3
2	Situation financière de la Commune	3
2.1	Résultats des comptes 2023.....	3
2.2	Évolution des valeurs	3
2.3	Endettement par habitant.....	4
2.4	Situation actuelle.....	4
2.5	Situation économique	4
2.6	Investissements.....	5
2.7	Emprunts et taux d'intérêt	5
3	Évolution des taux d'imposition des communes	5
3.1	Évolution des taux d'imposition dans le district de Lausanne	5
3.2	Évolution des taux d'imposition des communes selon population.....	6
4	Position de la Municipalité	6
5	Conclusion.....	6

1 Objet du préavis et base légale

L'actuel arrêté d'imposition, valable pour l'année 2024, a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 9 octobre 2023 et approuvé par le Conseil d'État. Son échéance est fixée au 31 décembre 2024. Le préavis porte sur le taux d'imposition 2025.

Conformément à l'article 4 de la loi sur les communes, l'approbation du projet d'arrêté d'imposition des communes fait partie des attributions du Conseil communal. De plus, l'article 33 de la loi sur les impôts communaux prévoit que les arrêtés communaux d'imposition doivent être soumis à l'approbation du département en charge des relations avec les communes. Le délai a été fixé au 30 octobre 2024.

2 Situation financière de la Commune

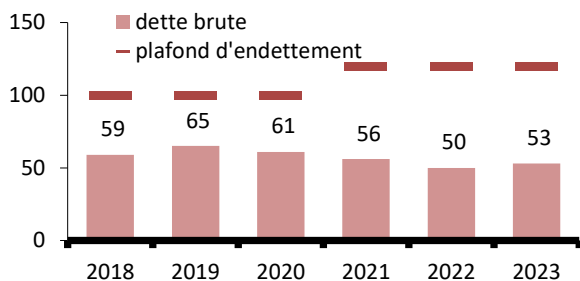
2.1 Résultats des comptes 2023

Les comptes de l'exercice 2023 présentent un excédent de revenus de CHF 3.3 millions. Globalement, les charges s'avèrent inférieures au budget de CHF 2.3 millions (-3.60%) et les revenus supérieurs de CHF 4.1 millions (+6.83%).

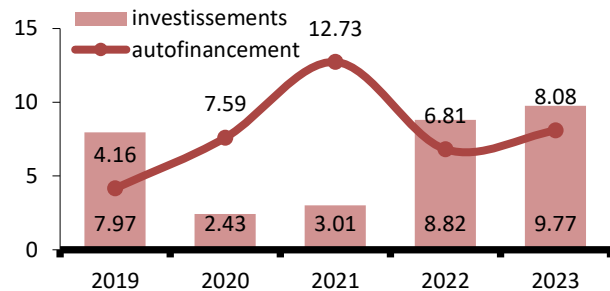
Ce résultat positif s'explique également par plusieurs facteurs non prévisibles : une participation plus faible que prévu à la péréquation intercommunale (-CHF 2.2 millions), mais aussi des revenus supérieurs aux attentes dans le domaine des taxes, émoluments et produits des ventes perçus par l'administration (+CHF 1.5 million) et de l'impôt sur les gains immobiliers (+CHF 1.05 million).

La marge d'autofinancement se monte à CHF 8 millions et a permis de financer 83% des dépenses d'investissements dont le montant total net s'élève à CHF 9.7 millions.

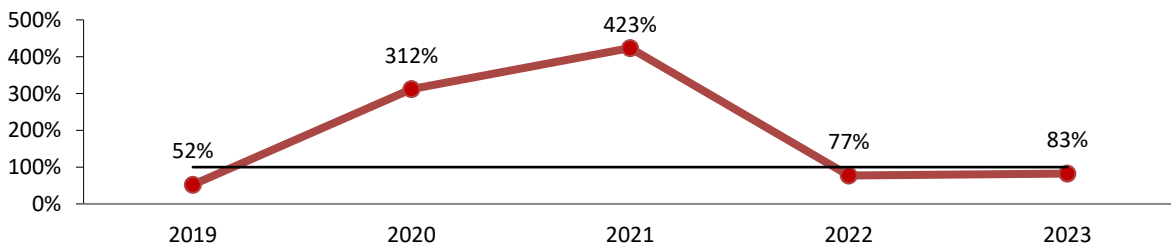
2.2 Évolution des valeurs



Graphique 1 : évolution de la dette brute (en million de CHF)

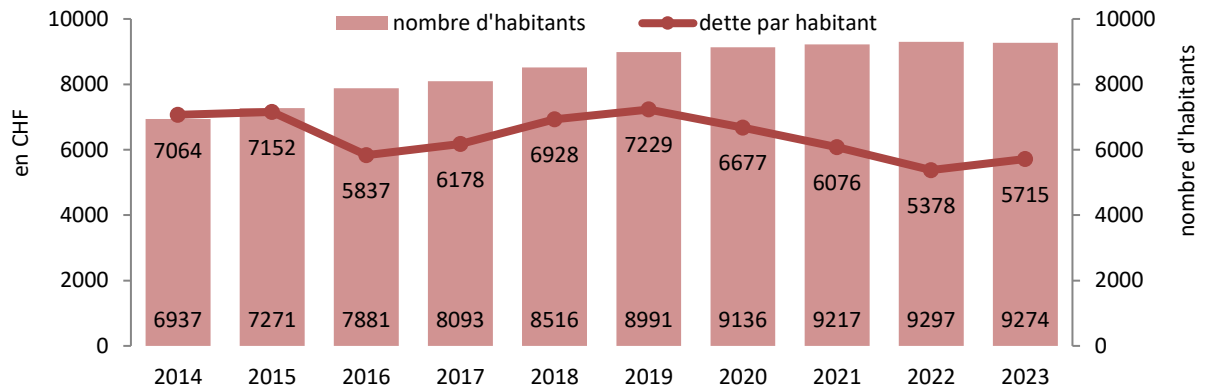


Graphique 2 : évolution des investissements et de la marge d'autofinancement (en million de CHF)



Graphique 3 : évolution de l'autofinancement

2.3 Endettement par habitant



Graphique 4 : Dette brute par habitant de 2014 à 2023

En raison des dépenses d'investissements qui continuent d'être importantes, les emprunts ont augmenté de CHF 3 millions pour s'établir en fin d'année 2023 à CHF 53 millions.

2.4 Situation actuelle

La situation du premier semestre 2024 est en phase avec le budget adopté par le Conseil communal en décembre 2023. Au niveau de la fiscalité, le suivi mensuel des acomptes facturés indique que les montants sont conformes aux prévisions budgétaires. Selon la situation au 30 juin 2024, les acomptes des personnes physiques sont en légère progression pour l'impôt sur le revenu (+2.63%) et pour l'impôt sur la fortune (+6.75%). Concernant les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice progresse (+4.06%) alors qu'une baisse est constatée pour l'impôt sur la fortune (-7.02%). Il s'agit d'indicateurs, les chiffres définitifs seront connus au printemps 2025.

2.5 Situation économique

Sur la base des prévisions du SECO¹, il en ressort les constatations suivantes :

- À l'international, les risques géopolitiques subsistent en particulier en raison des conflits armés qui sévissent au Proche-Orient et en Ukraine. Ces derniers pourraient entraîner une forte hausse du cours des matières premières ou du coût du transport maritime, avec les répercussions correspondantes sur l'inflation. Même indépendamment de ce facteur, il est possible que la politique monétaire restrictive soit maintenue plus longtemps qu'escompté en raison des taux d'inflation relativement élevés. En outre, les risques liés à l'endettement, les risques de corrections sur les marchés immobiliers et financiers auxquels font face les institutions financières pourraient s'exacerber.
- En Suisse, la croissance économique est nettement inférieure à la moyenne en 2024. Grâce à la reprise progressive de l'économie mondiale, la croissance devrait renouer avec la normale en 2025. Il existe des risques de ralentissement conjoncturel, mais également des potentiels d'accélération. Étant donné que les capacités de production industrielle sont loin d'être pleinement exploitées et que les coûts de financement sont élevés, il faut s'attendre à une baisse des investissements. Le commerce extérieur, en revanche, pourra fournir un certain soutien, notamment du fait de la

¹ Source : Secrétariat d'État à l'économie, "Prévisions conjoncturelles confirmées : la croissance de l'économie suisse sera inférieure à la moyenne, 16 juin 2024" <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/Wirtschaftslage/konjunkturprognosen.html>

dépréciation du franc suisse au cours des derniers mois. Mais c'est en premier lieu la consommation privée qui devrait porter la croissance, grâce à une nouvelle augmentation de l'emploi et à la relative stabilité de l'inflation.

2.6 Investissements

La Municipalité continue de suivre sa stratégie politique définie dans son plan de législature 2021-2026 au travers de "Une vision, 4 axes prioritaires". Elle maintient ainsi clairement ses ambitions sur les enjeux qu'elle juge prioritaires pour l'avenir de la Commune, tout en étant pragmatique et réaliste dans une période géopolitiquement incertaine.

Le développement des infrastructures se poursuit. Selon le plan des investissements 2021-2026 en cours d'analyse et de mise à jour durant l'été, plusieurs projets d'envergure et stratégiques sont prévus pour 2025. Ainsi, la Municipalité maintient sa planification et prévoit des dépenses relatives aux préavis à déposer, ce qui pourrait représenter un total de dépenses d'investissements de CHF 35 millions l'année prochaine.

	Budget 2024	*Planification 2025	*Planification 2026
R = Routes	4'100'000	4'678'000	8'300'000
C = Collecteurs	2'625'000	2'910'000	4'475'000
B = Bâtiments	15'450'000	13'650'000	24'050'000
U = Urbanisme	2'450'000	1'750'000	11'000'000
E = Environnement	1'640'000	3'600'000	1'090'000
A = Autres	2'380'000	3'630'000	5'450'000
<i>*version de travail 08/2024</i>	28'645'000	30'218'000	54'365'000

2.7 Emprunts et taux d'intérêt

La dette communale continuera d'augmenter au vu des investissements conséquents prévus. En juin, la Banque Nationale Suisse a annoncé l'abaissement de son taux directeur à 1.25%, deuxième baisse consécutive après celle de mars.

Le renouvellement des emprunts et les nouveaux emprunts à contracter s'effectueront encore à des conditions élevées, la moyenne des taux se situant entre 1.5% et 2.0%, ce qui aura un impact non négligeable sur le poids de la dette.

3 Évolution des taux d'imposition des communes

3.1 Évolution des taux d'imposition dans le district de Lausanne

Communes	Habitants	2020	2021	2022	2023	2024
Cheseaux-sur-Lausanne	4'842	73.0	73.0	73.0	73.0	73.0
Epalinges	9'910	64.5	64.5	64.5	64.5	64.5
Jouxens-Mézery	1'493	59.0	59.0	59.0	59.0	59.0
Lausanne	144'365	78.5	78.5	78.5	78.5	78.5
Le Mont-sur-Lausanne	9'274	73.5	73.5	73.5	73.5	72.0
Romanel-sur-Lausanne	3'992	70.5	70.5	70.5	70.5	70.5
Moyenne cantonale		67.2	67.5	67.6	68.3	68.6

3.2 Évolution des taux d'imposition des communes selon population

Communes	Habitants	2020	2021	2022	2023	2024
Bussigny	10'645	62.5	62.5	62.5	62.5	62.5
Payerne	10'577	73.0	73.0	73.0	70.0	70.0
Epalinges	9'910	64.5	64.5	64.5	64.5	64.5
Chavannes-près-Renens	9'337	77.5	77.5	77.5	77.5	77.5
Crissier	9'327	63.5	63.5	63.5	63.5	63.5
Le Mont-sur-Lausanne	9'274	73.5	73.5	73.5	73.5	72.0
Bex	8'508	71.0	71.0	71.0	71.0	71.0
Ollon	8'137	68.0	68.0	68.0	68.0	68.0
Orbe	7'827	75.5	75.5	75.5	75.5	75.5

4 Position de la Municipalité

Il est essentiel de permettre à la Commune de financer ses dépenses, à l'aube d'investissements significatifs prévus en matière de constructions et autres projets majeurs à développer, notamment en matière de transports publics.

La Municipalité maintient la volonté d'offrir des prestations de qualité dans un contexte en développement, tout en tenant compte de la décision du Conseil communal de 2023 de réduire le point d'impôt de 73,5 à 72.

Dans ce contexte, la Municipalité propose de maintenir le coefficient d'impôts communal à 72 en 2025, se référant à la stabilité exprimée dans le programme de législature 2021-2026.

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 13/2024 de la Municipalité du 20 août 2024 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- De maintenir à 72.0% de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2025 ;
- De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2025 au même taux qu'en 2024.

La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



La secrétaire adjointe
Anne Flachaire

Annexe : Formulaire officiel d'arrêté d'imposition 2025